



Problème de chauffage avec ma co propriété

Par kem, le 22/03/2012 à 18:02

Bonjour,

J'ai acheté un appartement il y a près de 3ans, et depuis que je suis dedans je m'aperçois que je suis mal chauffée en hiver

Je dispose d'un chauffage collectif au sol, et tous les mois durant la période hivernal je paie des charges pour le chauffage.

Cet année, avec le froid que nous avons eu, on a vraiment trouvé ces conditions anormales. Nous avons donc fait appel à notre co propriété pour faire part de notre mal être. Ils ont envoyé leur ingénieur, qui lui a fait appel à la société qui s'occupe de ça. Ils ont effectivement remarqué que les tuyaux étaient bouchés, et qu'il y avait bien une perte de température.

Nous avons donc demandé un dédommagement pour ces années d'occupation. Et la copropriété a bien voulu nous rembourser une somme dérisoire faite à partir d'une formule mathématique!

J'ai deux question : est ce que je peux me retourner contre eux et réclamer un dédommagement plus important pour ces 3 années occupées. sachant que les charges que je paie sont très significatives.

De plus est ce que je peux suspendre le paiement de mes charges jusqu'à obtenir un dédommagement pour ce préjudice?

Merci d'avance pour votre aide, j'espère que mes explications n'étaient pas confuses.

Kem